**Question N° : Le code du sport (*5,5 pts*.)**

a) Quels sont les rôles et fonctions d’un directeur de plongée ?

* *Responsable de l’organisation de la plongée et des dispositions relatives à la sécurité des plongeurs.*
* *Responsable du déclenchement des secours.*
* *Fixe les caractéristiques de la plongée (site, paramètres, etc.).*
* *Remplit une fiche de sécurité.*

*2 Pts : 0,5 par réponse*

b) En début de saison vous accueillez deux nouveaux membres au sein de votre club. Il s’agit d’un couple dont Monsieur est titulaire d’un Open Water PADI passé l’été dernier en Jamaïque et Madame (qui est Belge) est titulaire d’un diplôme de plongeur 2 étoiles CMAS passé en Belgique au sein de la FEBRAS (fédération Belge). Sur quoi pouvez-vous vous appuyer pour décider des aptitudes à leur reconnaître ?

* *Dans un premier temps vérifier l’expérience des plongeurs (carnet de plongée), discuter avec eux. Se renseigner sur les cursus dont ils sont diplômés (surtout pour le plongeur PADI, le brevet CMAS bénéficie d’une équivalence).*
* *Se référer au code du sport, annexe III 14-a pour reconnaitre une aptitude au brevet PADI en fonction des informations obtenues, et annexe III 14-b pour trouver l’équivalence du brevet CMAS.*
* *Réaliser une plongée d’évaluation.*

*1,5 Pt. (0,5 Pt par proposition)*

c) Comment pouvez-vous les intégrer au sein de votre club (détaillez pour chacun) ?

* *Pour le plongeur PADI, le directeur de plongée devra lui reconnaitre une aptitude à chaque plongée. Cette aptitude pourra être différente selon les conditions de plongée.*
* *On peut également lui proposer, s’il le souhaite, de valider un diplôme FFESSM correspondant à son niveau actuel (Niveau 1 ou PA 20 selon l’envie du plongeur).*
* *Pour le brevet CMAS, intégration directe au sein des niveaux 2 car équivalence avec brevets fédéraux.*
* *Pour les deux : prise de licence et adhésion au club.*

*2 Pts. (1 Pt. Pour chaque brevet)*